

Image not found or type unknown



Divorcer dans mon pays d'origine

Par **vodinaka**, le 10/11/2014 à 17:18

Bonjour,

Je suis de nationalité étrangère. Je me suis marié avec une compatriote en France et je souhaiterai savoir s'il est possible de divorcer dans mon pays d'origine ?

Si oui, quels sont les procédures à suivre?

Merci

Par **domat**, le 10/11/2014 à 18:18

bjr,

on peut divorcer dans n'importe quel pays.

pour connaître les procédures de divorce dans votre pays, vous devez vous adresser à un avocat connaissant le droit civil de votre pays ou auprès de votre consulat.

cdt